


RÈGLEMENT POUR LA BROCANTE DU POUCETOF-club

- * La brocante a lieu le mercredi 04 mai 2016 à 16h00 et prend fin le jour même à 22 h00. Elle se déroule rue des Mayeurs, rue Jean le Brasseur, rue Neuve et rue Alphonse Courtois. L'accès au site se fera par la rue Neuve à partir de 10h30 et ce jusqu'à 14h00 pour toutes les personnes ayant réservé. De 14h00 à 16h00, les emplacements non-occupés seront distribués aux personnes sans réservation qui se présenteront.
- * Les places numérotées seront attribuées par le comité organisateur et en fonction des espaces encore disponibles en essayant de répondre au mieux à vos souhaits.
- * L'organisateur se réserve le droit de ré-attribuer les places des exposants qui ne seraient pas installés pour 14h00 sur l'emplacement attribué
- * Par respect pour le public, les exposants sont invités à occuper leurs emplacements jusqu'à 22 heures.
- * **A la fin de la manifestation, les emplacements devront être rendus libres et PROPRES; les exposants devront emporter avec eux tous les emballages, boîtes, sacs, etc.**
- * L'installation des stands ne devra pas empêcher l'accès aux emplacements vacants ni aux éventuels véhicules de secours. Un passage pour les véhicules d'urgence de minimum 3 mètres est indispensable sur tout le site.
- * **Après installation, les exposants devront garer leurs véhicules sur le trottoir en face de leur emplacement si la situation le permet. Pour les autres des emplacements seront attribués pour garer leur véhicule.**
- * La circulation des véhicules automoteurs sur le site de la brocante est formellement interdit de 16h à 22h sauf véhicules de secours et de service.
- * **L'ASBL Poucetof se réserve, pour elle-même la concession de la vente sur place de boissons et de restauration rapide.**
- * Aucun objet dangereux ou contrefait ne pourra être utilisé ou vendu sur la brocante. L'exposant qui serait pris sur le fait de commerce illégal se verra expulsé, si nécessaire avec l'appui des forces de police, de la surface de la brocante et s'expose aux poursuites prévues par la loi en cas d'intervention des forces de police.
- * L'exposant qui ne se conforme pas au règlement ou qui occasionne des troubles au bon déroulement de la brocante sera expulsé si nécessaire avec l'appui des forces de police.
- * Les exposants sont responsables de leur stand et des objets mis en vente. En cas de vente d'objets soumis à une réglementation spéciale, seul l'exposant répondra de ses actes. En cas de vol manifeste, l'exposant sera tenu d'effectuer lui-même les démarches nécessaires au cas où il souhaiterait déposer une plainte.
- * Tout exposant circulant avec un véhicule sur le site de la brocante (lors du chargement et du déchargement) déclare être en ordre d'assurance et le fait à ses propres risques et périls.
- * **Les ventes de matériel neuf, de produits artisanaux, de nourriture et de boissons sont interdites. Le non-respect de cette disposition entrainera une amende de 100€ par emplacement ainsi que la cessation immédiate de toute vente.**

Pour être tenus au courant pour l'année prochaine, remplissez vos coordonnées au verso (un membre du comité relèvera les talons complétés pendant la brocante, vous avez aussi la possibilité de le déposer à la salle, rue des Mayeurs 15) et n'hésitez pas à nous rejoindre sur Facebook « Poucet mais pas trop for » 

L'année prochaine nous vous attendrons le mercredi 24 mai 2017. Si vous souhaitez garder les mêmes emplacements que cette année, merci de nous le faire savoir en nous communiquant vos noms et numéros d'emplacement pour le 15 avril 2017 AU PLUS TARD (priorité aux villageois)

NOM /PRENOM : _____

ADRESSE : _____

MAIL : _____

TEL : _____

